

Villebichot Infos

N° 152
OCTOBRE 2017



- Réhabilitation de l'ERL et de la Mairie
- Rentrée au pôle scolaire
- Très Haut Débit
- Entretien des fosses septiques



SOMMAIRE

EDITORIAL

MOT DE ROGER BELLOT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2017

DU 9 JUIN 2017

DU 17 JUILLET 2017

DU 24 JUILLET 2017

DU 29 SEPTEMBRE 2017

**REHABILITATION DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS
ET DE LA MAIRIE**

RENTREE AU PÔLE SCOLAIRE

TRES HAUT DEBIT, LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

TOUR DE FRANCE

**ASSOCIATION LES ANCIENS DU FEU
SOIREE TAROT**

ENTRETIEN DES FOSSES SEPTIQUES

INFORMATIONS DIVERSES

- Audience du site internet
- Don du sang
- Association pour la sauvegarde du patrimoine de Villebichot
- Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois

DATES A RETENIR

EDITORIAL

Notre village a vécu un début d'été 2017 très animé.

Comme chaque année le Comité des Fêtes nous a offert une très belle fête de la musique avec nos fidèles musiciens, emmenés par Michaël Perrier. De nombreux participants ont exprimé leur grande satisfaction de se retrouver au parc communal. Il est vrai que le cadre se prête particulièrement bien à ce type de manifestation. Je crois pouvoir me permettre de vous annoncer que les organisatrices ont été sensibles à ces messages de satisfaction et que nous nous retrouverons vraisemblablement au parc pour l'édition 2018 de la fête de la musique.

Le 7-07-2017 les coureurs du Tour de France ont traversé notre village à l'occasion de la 7^{ième} étape. Ce passage inédit de la caravane du Tour de France puis du peloton des coureurs a été l'occasion de fédérer toutes les associations du village et de nombreux habitants pour organiser une grande manifestation qui a connu un très grand succès. Pour ma part, c'est la première fois que j'ai vu autant de personnes dans notre village. Devant l'afflux de spectateurs, vous devez savoir que les forces de l'ordre en charge de la sécurité du parcours, ont fait appel à des renforts pour ne pas être débordées. D'après les informations qui m'ont été communiquées Villebichot est le seul village de cette 7^{ième} étape où cela a été nécessaire. Sachez également que le soir même du 7 juillet j'ai reçu sur la boîte mail de la commune, via notre site internet, un message du Chef du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de Lons Le Saunier qui avait passé sa journée à Villebichot. Il tenait à nous adresser un mot de remerciement pour l'accueil, l'aide et le soutien logistique (eau et casse-croûte) qui ont été apportés à ses hommes. Vous pouvez toutes et tous être fiers de cette réussite collective, fiers de cet état d'esprit et de cette convivialité qui sont deux marqueurs forts de notre village. Je vous remercie vivement pour votre engagement aux côtés de la municipalité.

Une semaine après le passage du Tour de France nous nous retrouvons pour notre traditionnelle fête villageoise du 14 juillet qui une fois de plus a connu un grand succès. C'est également le parc communal qui a accueilli cette manifestation organisée par l'association de la sauvegarde du patrimoine, les anciens du feu, le comité des fêtes et la municipalité. Vous avez été nombreux à nous dire, comme pour la fête de la musique, que vous trouviez que le parc se prêtait très bien à cette manifestation. Nous vous avons entendu et nous vous donnons dès à présent rendez-vous au parc pour l'édition 2018.

Après un repos bien mérité de quelques semaines le mois de septembre est parti sur un rythme élevé. Nous sommes entrés, pour 10 à 11 mois, dans une période où les travaux de réhabilitation de l'espace de rencontres et de loisirs et de la mairie occuperont une grande partie du temps des élus. La préparation de la plate-forme de travail a été réalisée par l'entreprise Noirot de Nuits-Saint-Georges, la grue a été installée par le maçon, l'entreprise Damin de Dole, qui commencera de couler les fondations et de monter les murs prochainement. Chaque mardi après-midi, l'architecte le cabinet BAU de Talant, anime la réunion de chantier où nous découvrons le plaisir de faire travailler ensemble dix entreprises qui ont des contraintes différentes et dont les solutions techniques sont contrôlées une à une par le bureau de contrôle. Toute cette phase de préparation et de

calage nous semble longue, nous avons l'impression que le chantier n'avance pas. Soyez rassurés d'ici les prochaines vacances de Noël nous ne reconnaitrons plus les lieux.

Dans le même temps il faut assurer le travail des autres dossiers. Finalisation du financement des travaux avec les organismes bancaires, étude de marché pour l'assurance dommage ouvrage, réunions de travail sur la préparation du PLU (Plan Local d'Urbanisme), préparation du recensement de début 2018..... le travail ne manque pas et les semaines sont bien chargées.

Dans ce numéro 152 du Villebichot Infos vous pourrez prendre connaissance du compte rendu des cinq conseils municipaux qui ont été nécessaires entre avril et septembre. Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire
Pascal Grappin

MOT DE ROGER BELLOT

Vous êtes très nombreux à avoir connu Renée et Roger Bellot qui ont décidé, il y a plusieurs années, de quitter le village pour retrouver une partie de leur famille dans le Nord de la France.

Il y a quelques semaines Renée Bellot est décédée. Roger a reçu de très nombreux témoignages de sympathie de votre part, certains se sont même déplacés pour dire un dernier au revoir à Renée. Très touché par tous ces témoignages Roger m'a téléphoné pour me dire qu'il n'avait pas la force physique et morale de répondre à tous et m'a demandé de bien vouloir vous communiquer ces quelques mots.

« Je remercie toutes les personnes de Villebichot qui ont participé à ma peine, à celle de ses enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants lors du décès de ma chère Renée. Ne pouvant pas répondre à tous vos témoignages d'affection et de sympathie je vous adresse ces quelques mots par l'intermédiaire du Villebichot Infos. Merci à toutes et à tous. »

Roger Bellot

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél-fax: 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE
VILLEBICHOT

21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2017

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Michaël TREVES, Fabrice JANNET, Pascal MURANO, Philippe BEAUPOIL, Mmes Stéphanie JANDOT, Marie-Ange FAVRE.

Absents excusés : MM. Jérémie LENOIR, Bruno CABRITA, Mme Stéphanie PERRIER.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – LOTISSEMENT :

Il a été approuvé comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	0.00
- Dépenses d'investissement	0.00
- Total des dépenses	0.00

- Recettes de fonctionnement	11 444.10
- Recettes d'investissement	0.00
- Total des recettes	11 444.10

- Excédent global de clôture	11 444.10
-------------------------------------	------------------

AFFECTATION DES RESULTATS – LOTISSEMENT

Suite à la lecture, par Pascal GRAPPIN, Maire, du compte administratif de l'année 2016 et sur proposition du Président, l'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement pour un montant de 11 444.10 €, comme suit :

Excédent de fonctionnement 2016 à affecter en 2017 (ligne 002)	11 444.10
Solde d'investissement 2016 D001/besoin de financement	0.00
Solde des restes à réaliser RAR dépenses RAR recettes	0.00 0.00
Besoin de financement en investissement (solde+solde des RAR)	0.00
AFFECTATION	
1) Affectation au R/1068 : couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus	0.00
2) Report en fonctionnement au R/002 (du surplus non affecté au R/1068)	11 444.10
Déficit de fonctionnement reporté au D/002	0.00

COMPTE ADMINISTRATIF 2016- COMMUNE :

Il a été approuvé comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	207 235.43
- Dépenses d'investissement	170 260.97
- Total des dépenses	377 496.40
- Recettes de fonctionnement	395 307.50
- Recettes d'investissement	77 259.43
- Total des recettes	472 566.93
- Excédent global de clôture	95 070.53

AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE

Suite à la lecture, par Pascal GRAPPIN du compte administratif de l'année 2016 et sur proposition du Président, l'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement pour un montant de 188 072.07 € comme suit :

Excédent de fonctionnement 2016 à affecter en 2017 (ligne 002)	188 072.07
Solde d'investissement 2016 D001/besoin de financement	- 93 001.54
Solde des restes à réaliser RAR dépenses RAR recettes	6 946.00 29 228.00
Besoin de financement en investissement (solde+solde des RAR)	-70 719.54
AFFECTATION	
1) Affectation au R/1068 : couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus	70 719.54
2) Report en fonctionnement au R/002 (du surplus non affecté au R/1068)	117 352.53
Déficit de fonctionnement reporté au D/002	0.00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JANNET, Adjoint en charge des finances, Mr Pascal GRAPPIN, Maire, ne prenant pas part au vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr Pascal GRAPPIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne à l'unanimité acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>LIBELLE</i>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</i>						
<i>Résultats reportés</i>	0.00	172 393.76	41 298.44	0.00	41 298.44	172 393.76
<i>Opérations de l'exercice</i>	207 235.43	222 913.74	128 962.53	77 259.43	336 197.96	300 173.17
TOTAUX	207 235.43	395 307.50	170 260.97	77 259.43	377 496.40	472 566.93
<i>Résultats de clôture</i>	0.00	188 072.07	93 001.54	0.00	0.00	95 070.53
<i>Restes à réaliser</i>	0.00	0.00	6 946.00	29 228.00	6 946.00	29 228.00
TOTAUX CUMULES	0.00	188 072.07	99 947.54	29 228.00	6 946.00	124 298.53
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	188 072.07	99 947.54	29 228.00	0.00	117 352.53

<i>LIBELLE</i>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT DE VILLEBICHOT</i>						
<i>Résultats reportés</i>	0.00	11 444.10	0.00	0.00	0.00	11 444.10
<i>Opérations de l'exercice</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	0.00	11 444.10	0.00	0.00	0.00	11 444.10
<i>Résultats de clôture</i>	0.00	11 444.10	0.00	0.00	0.00	11 444.10
<i>Restes à réaliser</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	11 444.10	0.00	0.00	0.00	11 444.10
RESULTATS DEFINITIFS.	0.00	11 444.10	0.00	0.00	0.00	11 444.10

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MME MARIE-LAURE DONGOIS, TRESORIERE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par la Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2017 – LOTISSEMENT :

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2017 – lotissement a été voté à l'unanimité par huit voix « pour » comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	11 445.00
- Dépenses d'investissement	0.00
- Total des dépenses	11 445.00

- Recettes de fonctionnement	11 445.00
- Recettes d'investissement	0.00
- Total des recettes	11 445.00

TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2017 à chacune des trois taxes directes locales, décide de retenir par huit voix pour les taux portés au cadre 2 de l'état intitulé « Etat de notification du taux d'imposition » avec une augmentation de 5 % par rapport aux taux appliqués en 2016.

TAXES	TAUX VOTES	CALCUL DU PRODUIT RESULTANT DES TAUX VOTES	
		BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2017	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	11.59	338 200	39 197
Foncier bâti	16.39	195 100	31 977
Foncier non bâti	28.09	38 100	10 702
		TOTAL	81 876

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Maire présente la synthèse des subventions versées en 2016 et des demandes de subventions pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de verser :

- 40 € au Centre Georges François Leclerc
- 20 € au Foyer Socio-éducatif du C.E.S.
- 20 € à l'Association Sportive UNSS du CES
- 20 € au Concours National de la Résistance

BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par huit voix « pour » comme suit le budget primitif 2017 de la commune :

- Dépenses de fonctionnement	308 973.00
- Dépenses d'investissement	855 726.00
- Total des dépenses	1 164 699.00

- Recettes de fonctionnement	308 973.00
- Recettes d'investissement	855 726.00
- Total des recettes	1 164 699.00

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2017

En accord avec le Maire et les Adjointes, il est décidé de diminuer de 5 % les indemnités de fonction allouées aux élus à compter du 1^{er} Mai 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe donc comme le tableau des indemnités qui seront perçues à compter du 1^{er} Mai 2017 :

FONCTION	NOM, PRENOM	POURCENTAGE INDICE MAXIMAL DE LA FONC. PUBLIQUE
Maire	Mr Pascal GRAPPIN	16.15
1 ^{er} adjoint	Mr Franck PACOT	3.135
2 ^{ème} adjoint	Mr Fabrice JANNET	3.135
3 ^{ème} adjoint	Mr Michaël TREVES	3.135

VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE LA GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES FAMILLES DE LA COTE D'OR

Le Maire rappelle que la loi NOTRÉ a transféré la compétence des transports scolaires des départements vers les régions à compter du 1^{er} septembre 2017.

En Côte d'Or le transport scolaire était jusqu'à présent gratuit pour les familles. Face au risque annoncé de voir mis en place par la Région Bourgogne Franche Comté une facturation des familles, le Maire propose du Conseil Municipal d'adopter un vœu pour le maintien de la situation actuelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRÉ), la compétence transport scolaire sera transférée des Conseils Départementaux vers les Conseil Régionaux à partir du 1^{er} septembre 2017.

Afin de préparer ce transfert dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Départemental de la Côte d'Or a été le premier des huit Départements de Bourgogne Franche-Comté à signer un accord pour préciser les modalités techniques et financières de cette évolution. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges et Ressources Transférées (CLERCT) a

évalué le montant des charges nettes du transfert de compétences à 30 775 266 € en année pleine : cette somme engage la Région à maintenir le niveau de service mis en place par le Département.

Pourtant, malgré l'engagement de la Présidente du Conseil Régional, Marie-Guite DUFAY, de maintenir la gratuité pour les transports scolaires pour les familles, celles-ci devront bel et bien s'acquitter de frais.

Ces frais de dossier, qui pourraient atteindre jusqu'à 10 % du coût total du service, seront désormais facturés aux familles Côte-d'Orniennes. En Côte d'Or, cela correspondrait à une somme de 120 euros par enfant transporté !

Le Conseil Municipal de la commune de VILLEBICHOT demande donc à la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or, ainsi que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte d'Or a assuré à ses habitants de plus de 30 ans.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY CHAMBERTIN ET DE NUITS ST GEORGES

Le Maire informe le Conseil Municipal que par une délibération en date du 28 mars 2017 la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits St Georges a institué une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Il revient maintenant à chaque commune de désigner un délégué pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Pascal GRAPPIN délégué de la commune de Villebichot à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits St Georges.

SOUSCRIPTION D'UNE CARTE DE CARBURANT

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour acheter le carburant pour le véhicule de la commune et la tondeuse il est nécessaire de souscrire une carte de carburant auprès d'un fournisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la carte carburant PRO INTERMARCHE
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

SUBVENTION AU COLLEGE DE NUITS ST GEORGES

Le Maire rappelle que le collège Félix Tisserand souhaite que les livres remis aux jeunes lors de la cérémonie organisée pour récompenser les titulaires du brevet des collèges soient financés par les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de financer les livres qui seront donnés aux jeunes de Villebichot titulaires du brevet des collèges
- décide d'accorder à cet effet une subvention de 6 € par livre achetés soit au total une subvention de 30 € au collège Félix Tisserand
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

TRAVAUX DE VOIRIE PETITE RUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 13 mars 2017 le Conseil Départemental de la Côte d'Or a décidé d'accorder à la commune une subvention de 2 104.55 € représentant 50 % du coût des travaux de réfection du virage Petite rue/rue de St Bernard.

Les travaux devront commencer avant le 13 mars 2018.

TRANSPORTS SCOLAIRES 2017/2018

Le Maire informe le Conseil Municipal que les fiches projets des horaires et itinéraires des transports scolaires pour 2017/2018 ont été communiqués et présentés aux Elus lors d'une réunion le 4 avril dernier.

Aucun changement significatif n'est à noter pour notre commune.

TRAVAUX ERL ET MAIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal des résultats des derniers diagnostics Amiante et Plomb réalisés rue le bâtiment Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un arrêté de Mme le Maire de Saint Nicolas les Côteaux l'informant que la vitesse sera limitée à 30 km/h route de Grange Neuve à compter du 6 avril et ce dans l'attente de la réalisation des travaux prévus.
- Le Maire rappelle les nouvelles modalités à mettre en œuvre pour obtenir une carte nationale d'identité.
- Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de lui faire remonter leurs remarques au sujet du site internet afin d'apporter les corrections nécessaires et/ou d'enrichir le contenu.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté, conformément à la loi, il s'opposera au transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI compétent.
Seuls les pouvoirs de police spéciale du Maire en matière d'assainissement et de collecte des déchets seront transférés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél-fax: 03 80 61 01 67

courriel :
mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE
VILLEBICHOT

21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2017

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Michaël TREVES, Fabrice JANNET, Pascal MURANO, Philippe BEAUPOIL, Jérémie LENOIR, Bruno CABRITA, Mmes Stéphanie JANDOT, Marie-Ange FAVRE, Stéphanie PERRIER.

EXAMEN DES OFFRES CONCERNANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS

Le Maire présente aux Conseillers Municipaux les résultats de l'appel public à candidature pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et de l'Espace de Rencontre et de loisirs.

Lot 1	Terrassement et VRD	1 seule offre supérieure à l'estimation
Lot 2	Gros œuvre	1 seule offre supérieure à l'estimation
Lot 3	Etanchéité	3 offres
Lot 4	Menuiseries extérieures	1 seule offre supérieure à l'estimation
Lot 5	Plâtrerie doublages faux plafonds	2 offres
Lot 6	Menuiseries intérieures	3 offres
Lot 7	Revêtements de sol et faïences	3 offres
Lot 8	Peinture et revêtements muraux	1 seule offre supérieure à l'estimation
Lot 9	Electricité	Aucune offre
Lot 10	Plomberie chauffage ventilation	5 offres

Une négociation sera engagée sur les lots 1, 2, 4 et 8 où il n'y a qu'une seule offre supérieure à l'estimation. Si la négociation n'aboutit pas les lots seront classés sans suite et une nouvelle consultation sera engagée.

Une négociation sera engagée sur le lot 10 avec les trois premières entreprises sur les cinq qui ont déposé une offre.

En l'absence d'offre, le lot 9 sera relancé.

DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT FORESTIER

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de **reboisement** sur **4,23 ha** à entreprendre dans la **parcelle forestière 31 ouest** de la forêt communale relevant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant *estimatif total* s'élève à la somme de **17 526,74 €** hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. APPROUVE le projet qui lui a été présenté ;
2. SOLLICITE l'octroi d'une aide du Conseil Départemental de Côte d'Or pour ces travaux, d'un montant total de **6 429,00 €** (soit 40% des dépenses éligibles);
3. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure à la demande d'aide ;
4. S'ENGAGE à inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et à la bonne réussite de l'opération ;
5. DESIGNER l'ONF pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or ;
6. ACCEPTE le devis d'assistance technique et administrative à la conduite du dossier d'aide d'un montant de 630 € H.T.,
7. DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
8. PRECISE que le projet aura les impacts suivants
 - **Sur l'emploi et la formation** : il contribuera à consolider l'emploi en milieu rural par les travaux sylvicoles manuels nécessaires et participera à l'alimentation des unités de production locales de la filière bois
Ces chantiers contribueront à la formation continue des opérateurs et pourront - par le biais de l'encadrement des stagiaires en formation – participer à la formation initiale de jeunes ou de requalification de demandeurs d'emploi.
 - **Sur l'environnement** : A ce jour, outre les engagements de la Charte bourguignonne de l'entrepreneur forestier, que l'ONF veillera à faire respecter par les opérateurs, le projet ne présente pas d'impact particulier sur l'environnement par sa localisation ou les itinéraires techniques choisis.
9. En outre, le Conseil Municipal **PREND LES ENGAGEMENTS JURIDIQUES** suivants :
 - ✓ CERTIFIE l'exactitude des renseignements et documents présentés à l'appui de son dossier
 - ✓ CERTIFIE être ne pas être assujetti à la TVA
 - ✓ ATTESTE sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale et sociale de la commune
 - ✓ DECLARE avoir été informé et avoir pris connaissance de tous les textes réglementaires liés à la demande, ainsi que les obligations communautaires qu'il aura à respecter, en particulier en matière de comptabilité et de contrôle
 - ✓ DECLARE avoir recueilli les autorisations préalables requises par les réglementations en vigueur pour mener à bien le projet
 - ✓ DECLARE avoir vérifié toutes les quantités qui figurent dans la demande et notamment sur le plan de masse du projet et qu'il déclare exactes et sincères.
 - ✓ S'ENGAGE à respecter les délais de commencement et de fin des travaux, ainsi que les délais de demande de versement de l'aide selon le règlement financier du Conseil Départemental de Côte d'Or
 - ✓ S'ENGAGE à fournir les documents exigés dans la décision d'octroi de l'aide pour toute demande de paiement
 - ✓ S'ENGAGE à réaliser les travaux et entretiens indispensables à la bonne fin de l'opération et au bon état des ouvrages pendant une durée de 5 ans à compter de la date de commencement des travaux

- ✓ S'ENGAGE à laisser affectés à la production et à la vocation forestière les terrains sur lesquels ont été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de l'aide pendant une durée de 5 ans à compter de la date de commencement des travaux
- ✓ S'ENGAGE à ne pas diviser les terrains ayant justifié l'octroi de l'aide, à moins que la division ne résulte d'une opération d'utilité publique, d'un remembrement, ou d'autres causes expressément prévues par le code forestier, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de commencement des travaux
- ✓ S'ENGAGE à conserver la garantie de gestion durable dont est dotée la propriété et à ne pas la démembrer de manière à mettre fin à cette garantie pendant une durée de 15 ans à compter de la date de commencement des travaux.

DELIBERATION POUR VENTE DE FERRAILLE

A l'occasion des travaux de réhabilitation de la Mairie, la commune procède à la récupération de métaux qui ne trouvent plus leur utilisation.

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ces métaux à un ferrailleur, Monsieur Joseph STEPHAN d'Aiserey. Cette vente donnera lieu à une émission de chèque pour laquelle le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour permettre son encaissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve ce travail de récupération et décide d'accepter le montant d'achat soit 120.00 €
- d'imputer cette recette au compte 7078 du budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal que les 9 et 10 juin 2017, le Rallye Promenade Tintin passera par Villebichot.
Ce rallye est réservé aux véhicules ayant figuré dans les albums et revues de Tintin.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une mise à jour du contrat d'assurance VILLASSUR de GROUPAMA la prime sera diminuée de 376 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

.....
ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

.....
Canton de Nuits Saint Georges

.....
Tél-fax: 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....
**MAIRIE DE
VILLEBICHOT**

.....
21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Michaël TREVES, Fabrice JANNET, Pascal MURANO, Philippe BEAUPOIL, Mmes Marie-Ange FAVRE, Stéphanie PERRIER.

Absents excusés : Mme Stéphanie JANDOT, MM. Bruno CABRITA, Jérémie LENOIR

EXAMEN DES OFFRES CONCERNANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS ET ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Maire rappelle les points essentiels de l'avis d'appel public à candidature concernant la réhabilitation de la Mairie et de l'espace de rencontre et de loisirs.

Le Maire rappelle les articles du règlement de consultation et présente au Conseil Municipal les tableaux d'analyse des offres :

- Recevabilité des candidatures,
- Conformité des offres,
- Analyse technique,
- Analyse du prix,
- Récapitulatif de la notation technique et prix,

et met à disposition des conseillers municipaux les détails des analyses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir, après négociation, à l'unanimité, les offres les mieux disantes classées en N° 1 :
- * Lot n° 3 : Etanchéité, l'entreprise SFCA
- * Lot n° 5 : Plâtrerie, cloisons, doublages et faux plafonds, l'entreprise NOIREAUT
- * Lot n° 6 : Menuiseries intérieures, l'entreprise ESPACE MENUISERIE
- * Lot n° 7 : Revêtements de sols et faïences, l'entreprise PASCUAL
- * Lot N° 10 : Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, l'entreprise BOURGOGNE GEOTHERMIE,
- Autorise le Maire à signer les actes d'engagement et tout document nécessaire à l'exécution des travaux.

CESSION D'UNE PARCELLE BOISEE PAR UN PARTICULIER – DROIT DE PREEMPTION DE LA COMMUNE

Le Maire informe le Conseil Municipal que par une lettre recommandée avec avis réception envoyée par la Société Clément de LEIRIS et Xavier BLANQUINQUE, notaires associés à Gevrey-Chambertin, il a été informé que la parcelle boisée d'une superficie de 25 ares 28 centiares, référence ZD n° 13, lieudit « Le Fontenis » était mise en vente par un particulier, Mme Marie Christine DELEUSE, au prix de 900 € et que la Commune bénéficiait d'un droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'exercer le droit de préemption de la Commune et donc de se porter acquéreur de la parcelle ci-dessus précitée,
 - D'informer par lettre recommandée avec avis de réception les notaires chargés de la vente,
 - D'autoriser le Maire à signer tout document lié à cette acquisition,
 - Précise que le montant de cette dépense sera inscrit à l'article 2117 du budget de la commune.
-
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

.....
ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

.....
Canton de Nuits Saint Georges

.....
Tél-fax: 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....
**MAIRIE DE
VILLEBICHOT**

.....
21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Michaël TREVES, Fabrice JANNET, Pascal MURANO, Philippe BEAUPOIL, Bruno CABRITA, Mmes Stéphanie JANDOT, Stéphanie PERRIER.

Absents excusés : Mme Marie-Ange FAVRE, Mr Jérémie LENOIR

EXAMEN DES OFFRES CONCERNANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS ET ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Maire rappelle les points essentiels de l'avis d'appel public à candidature concernant la réhabilitation de la Mairie et de l'espace de rencontre et de loisirs.

Le Maire rappelle les articles du règlement de consultation et présente au Conseil Municipal les tableaux d'analyse des offres :

- Recevabilité des candidatures,
- Conformité des offres,
- Analyse technique,
- Analyse du prix,
- Récapitulatif de la notation technique et prix,

et met à disposition des conseillers municipaux les détails des analyses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir, à l'unanimité, les offres les mieux disantes classées en N° 1 :
- * Lot n° 1 : Terrassement et VRD, l'entreprise NOIROT
- * Lot n° 2 : Gros œuvre et maçonnerie, l'entreprise SAS DAMIN
- * Lot n° 4 : Menuiseries extérieures et serrurerie, l'entreprise PERROUX
- * Lot n° 8 : Peinture et revêtements muraux, l'entreprise ALLOUIS
- * Lot n° 9 : Electricité, l'entreprise DROZ
- Autorise le Maire à signer les actes d'engagement et tout document nécessaire à l'exécution des travaux.

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de synthèse des 10 lots attribués lors du Conseil Municipal du 17 Juillet et lors de ce Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'enveloppe globale des travaux à hauteur de 547 395.64 € H.T.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

.....
ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

.....
Canton de Nuits Saint Georges

.....
Tél-fax: 03 80 61 01 67
courriel :
mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....
MAIRIE
DE VILLEBICHOT

.....
21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Michaël TREVES, Fabrice JANNET, Pascal MURANO, Philippe BEAUPOIL, Bruno CABRITA, Jérémie LENOIR, Mmes Stéphanie JANDOT, Stéphanie PERRIER, Marie-Ange FAVRE.

REMBOURSEMENT ANTICIPE DE CERTAINS EMPRUNTS

Le Maire présente le tableau de synthèse du coût prévisionnel des travaux de réhabilitation de l'ERL et de la Mairie à financer.

Annexe A

Il précise que compte tenu du montant à financer par la commune, 249 030 €, et du faible niveau des taux d'intérêt actuels le recours à l'emprunt sera priorisé.

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour limiter la charge annuelle du remboursement de la dette, emprunts en cours et nouvel emprunt, il est souhaitable de rembourser par anticipation certains emprunts en cours.

Il présente le tableau de synthèse des emprunts en cours et l'estimation du montant des remboursements communiqués par les organismes financiers.

Annexe B

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De rembourser par anticipation au 1^{er} décembre 2017 les emprunts suivants :
 - N° 07095628 – Banque Populaire Bourgogne Franche Comté à échéance au 01.12.2023 dont l'annuité est de 4 617.44 €
 - N° 00000263550 – Crédit Agricole à échéance au 07.11.2022 dont l'annuité est de 2 975.20 €
- D'inscrire par décisions modificatives au budget 2017 les sommes nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts, indemnités et frais divers.
- D'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

CHOIX DES ORGANISMES FINANCIERS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

Le Maire présente le tableau de synthèse des offres des sept organismes financiers qui ont été consultés sur la base de :

- Prêt sur 25 ans – taux fixe – trimestrialités constantes – montant 230 000 €
- Crédit relais sur 2 ans – montant 400 000 €

Il précise que le prêt sur 25 ans est destiné à financer le montant à charge de la commune et le crédit relais à financer le FCTVA et le décalage entre les paiements aux entreprises et le versement des subventions.

Annexe C

Le Maire apporte les informations complémentaires suivantes :

- A la date de la réunion du Conseil Municipal la proposition de la Banque Postale n'était toujours pas transmise.
- Le Crédit Agricole a répondu sur un prêt limité à 15 ans, ce qui n'était pas la demande et n'a pas répondu pour le crédit relais.
- La Caisse des Dépôts et Consignations n'a pas répondu pour le crédit relais.
- La Société Générale a informé la commune qu'elle n'intervenait pas pour les dossiers en dessous de 1 000 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de prêt du Crédit Mutuel
 - Durée 25 ans
 - Taux 1.50 %
 - Frais de dossier 212 €
 - Montant 212 000 €
- De retenir la proposition de crédit relais du Crédit Mutuel
 - Durée 2 ans
 - Taux 0.55 %
 - Frais de dossier 400 €
 - Montant 400 000 €
- D'inscrire par décisions modificatives au budget 2017 le montant de l'emprunt, du crédit relais et les frais correspondants
- D'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle que l'estimation initiale des travaux ne tenait pas compte de la nature du sol. L'étude de sol demande que les fondations soient descendues à 2 ml minimum et préconise des fondations par puits.

Le nouveau montant des travaux présenté dans le détail APD est donc de 454 081.63 € H.T.

Le présent avenant a pour objet de fixer la rémunération définitive du Maître d'œuvre le cabinet BAU à 10 % du montant des travaux soit 45 408.16 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'avenant n° 1 du cabinet BAU
- D'inscrire par décision modificative au budget 2017 les crédits nécessaires
- D'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations :

- N° 2011-035 et 2011-036 du 07 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune en remplacement de la taxe locale d'équipement
- N° 2013-034 et 2013-035 du 23 septembre 2013, n° 2014-044 du 19 septembre 2014 modifiant les taux.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

Considérant que le secteur délimité par le plan joint nécessite en raison de l'importance des constructions à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics importants (renforcement du réseau électrique et du réseau d'eau pluviale pour supporter des constructions sur une superficie de 1 ha 11 a 98 ca).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer le taux de la taxe d'aménagement instituée sur l'ensemble du territoire communal à 4 % à compter du 1^{er} janvier 2018
- De fixer sur le secteur délimité au plan joint, le taux de la taxe d'aménagement à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

LOCATION LOT N° 3 LIEUDIT CASSIA GRILLOT

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L 411-5 du code rural et de la pêche maritime prévoit le cadre d'un contrat dit « bail de petites parcelles » qui est adapté pour la location de micro-parcelles à des particuliers notamment pour le stockage du bois et présente ce bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer le bail dit « petites parcelles » concernant le lot n°3 de la parcelle n° ZE 14 lieudit Cassia Grillot avec Monsieur LIMA Nicolas.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE SA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des postes et télécommunications électroniques et notamment l'article 47,

Vu le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

La surface occupée par ORANGE SA étant établie comme suit pour l'année 2017 sur la commune de VILLEBICHOT :

- Artères aériennes = 3.072 kms,
- Emprise au sol = 0.55 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs maxima prévus au décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications pour 2017, à savoir :

- 50.74 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 25.37 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

En conséquence, la somme demandée à ORANGE SA est de :

- Artères aériennes = 3.072 kms x 50.74 € = 155.87 €
- Emprise au sol = 0.55 m² x 25.37 € = 13.95 €

Soit un total de **169.82** € pour la redevance 2017.

VENTE DE L'ANCIENNE CHAUDIERE

A l'occasion des travaux de réhabilitation de la Mairie, l'ancienne chaudière a été démontée.

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre l'ancienne chaudière à Madame Simone JOBARD.

Cette vente donnera lieu à une émission de chèque pour laquelle le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour permettre son encaissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la récupération et la revente de l'ancienne chaudière
- D'accepter le montant d'achat de 200 €
- D'imputer cette recette au compte 7078 du budget communal.

DEFINITION DES MODALITES D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX SICECO RUE BOULARD

Dans sa séance du 21 septembre 2016 (délibération n° 2016-037) le Conseil Municipal avait décidé d'amortir les travaux SICECO, rue Boulard pour la somme de 4 994.24 € sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2017.

Le paiement ayant été réalisé en 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Dit que la participation de la commune est de 4 581.24 €
- Précise que l'amortissement de ces travaux aura une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2018.

BUDGET PRIMITIF 2017 – DECISIONS MODIFICATIVES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les différentes délibérations prises notamment celles qui concernent les travaux de réhabilitation de l'ERL et de la Mairie, entraînent l'inscription de décisions modificatives au budget 2017.

Transferts de crédits

- **Dépenses de fonctionnement**
- De l'article 65548 à l'article 66111 pour 150 €
- De l'article 65548 à l'article 6681 pour 1 600 €
- De l'article 65548 à l'article 739211 pour 3 426 €
- De l'article 65548 à l'article 627 pour 200 €

Ouverture de crédits

- **Recettes d'investissement**

- Article 1641 – Crédit Relais pour 289 000 €
- Article 1641 – Emprunt pour 112 000 €
- Article 1321 – Subvention FSIPL pour 8 757 €

- **Dépenses d'investissement**

- Article 2313-50 – Travaux Mairie et ERL pour 41 923 €
- Article 1641 – remboursement prêts par anticipation pour 39 000 €
- Article 2117 – achat parcelle boisée pour 1 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget de la commune ces décisions modificatives.

REPAS ET PANIERS DES ANCIENS 2017

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque années, comme dans de très nombreuses communes de France, les Anciens du village bénéficient d'un colis ou peuvent participer à un repas à l'occasion des fêtes de fin d'année.

A Villebichot, depuis très longtemps l'âge qui permettait d'être qualifié « d'anciens » était fixé à 65 ans.

L'allongement de la durée de vie, les meilleures conditions de vieillissement, le recul de l'âge de la retraite, fixé progressivement à 67 ans, pour les générations à venir font qu'il serait logique de reculer l'âge permettant d'entrer dans le groupe des Anciens du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer l'âge donnant droit au panier ou au repas des Anciens à 68 ans à partir de 2017
- De considérer que les personnes ayant eu 65 ans en 2015 et en 2016 et n'ayant donc pas atteint la nouvelle limite d'âge de 68 ans en 2017, bénéficieront de façon dérogatoire du panier ou du repas.

POINT SUR LA PRESENTATION PAR L'ONF DU PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE 2017-2036

Le Maire rappelle les points importants de l'intervention de l'ingénieur de l'ONF en charge de la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale.

Les membres du Conseil Municipal sont unanimes sur la qualité de l'intervention de l'ingénieur ONF et sur la pertinence de ses propositions.

Il est donc demandé à l'ONF de poursuivre le travail de révision de l'aménagement forestier sur les bases présentées.

Deux points importants seront précisés à l'ONF, afin qu'ils soient repris dans l'aménagement forestier :

- La réflexion sur la création de place d'abattage par les affouagistes avant les opérations de coupes sanitaires et autres coupes isolées,
- Le strict respect par les exploitants des cloisonnements créés. Sur ce point il sera demandé à l'ONF d'être intraitable.

PRESENTATION DES MODALITES DE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2018

Le Maire passe la parole à Pascal MURANO, coordonnateur communal pour les opérations de recensement de 2018. Ce dernier qui a assisté à une réunion de présentation des modalités d'organisation le jeudi 14 septembre dernier, animée par les techniciens de l'INSEE.

Les points suivants sont à relever :

- Pourquoi un recensement ?
 - Déterminer la population légale de la France et de ses circonscriptions administratives (communes, départements, régions).
 - Décrire les caractéristiques de la population.
 - Décrire les conditions de logement.
 - Décrire les déplacements.

- Quelles dates de collecte des informations ?
 - du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

- Qui interviendra ?
 - Pascal MURANO, coordonnateur communal, en charge du lien avec la commune, l'INSEE et l'agent recenseur. Il prépare, encadre et contrôle le travail de collecte
 - Un agent recenseur qui sera recruté en octobre. Il gère la collecte des informations.

- Comment la collecte sera organisée ?
 - La réponse par internet devra être systématiquement proposée à tous les habitants.
 - A défaut une collecte papier sera possible.

Une information spéciale recensement 2018 sera prochainement diffusée à tous les habitants du village.

PANIER DES ANCIENS 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'organiser, cette année, le repas des anciens à la Grange.

Compte tenu du nombre de personnes qui peuvent participer au repas, les conseillers municipaux décide d'organiser uniquement une distribution de panier cette année. Le repas sera à nouveau organisé l'année prochaine dans le nouvel espace de rencontre et de loisirs.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération n° 2017-027 du 17 juillet 2017 par laquelle la commune a exercé son droit de préemption dans la vente d'une parcelle boisée, la signature de la vente est prévue le 9 octobre 2017.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Maître BRUCHON notaires associés à Seurre, l'informant que suite à l'exercice du droit de préférence par la commune dans la vente d'une parcelle boisée, la propriétaire a renoncé pour l'instant à la vente.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Madame le Maire de Saint Nicolas les Cîteaux qui rappelle l'obligation incombant à chaque riverain propriétaire d'entretien du cours d'eau sur leur partie privée. Une vérification sera faite sur l'état d'entretien du ru en bordure de la forêt communale sur Saint Nicolas les Cîteaux.

- Le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les effectifs de rentrée au pôle scolaire. Une information détaillée sera publiée dans le prochain Villebichot Infos.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Ministère du travail concernant les contrats aidés. Le Maire rappelle que l'homme d'entretien est recruté en contrat aidé et que son contrat sera à échéance en juillet 2018. C'est à cette date que la commune saura si le contrat pourra être renouvelé ou pas.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le SBV (Syndicat du Bassin Versant de la Vouge) a réalisé un abreuvoir en descente empierrée au bord de la Vouge à Villebichot, parcelle ZI 18.
- Le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse des baisses de dotations de l'Etat depuis 2013 (Annexe D). la baisse de 2017 a été actée dans la loi de finances proposée au parlement par l'ancien gouvernement et votée fin 2016. Il précise que les baisses décidées par le nouveau gouvernement seront connues une fois la loi de finance 2018 votée par le Parlement, fin 2017. Les gouvernements passent les baisses des dotations de l'Etat restent !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

REHABILITATION DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS ET DE LA MAIRIE

Montant des travaux

Deux procédures d'appel d'offres ont été nécessaires pour que tous les lots soient attribués aux entreprises.

Lot n° 1 : Terrassement et VRD, entreprise NOIROT

Lot n° 2 : Gros œuvre et maçonnerie, entreprise SAS DAMIN

Lot n° 3 : Etanchéité, l'entreprise SFCA

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures et serrurerie, entreprise PERROUX

Lot n° 5 : Plâtrerie, cloisons, doublages et faux plafonds, entreprise NOIREAUT

Lot n° 6 : Menuiseries intérieures, entreprise ESPACE MENUISERIE

Lot n° 7 : Revêtements de sols et faïences, entreprise PASCUAL

Lot n° 8 : Peinture et revêtements muraux, entreprise ALLOUIS

Lot n° 9 : Electricité, entreprise DROZ

Lot n°10 : Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, entreprise BOURGOGNE GEOTHERMIE,

Pour un montant total de travaux de 547 395,64 € HT.

Enveloppe globale

A ce montant de travaux il faut ajouter le coût des honoraires divers, architecte, bureau de contrôle, coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé, le coût des études diverses, bureau d'études techniques, bureau études de sols, diagnostics amiante, plomb, et tous les autres frais divers liés au dossier, déplacement de compteur, annonces...

L'enveloppe projet à financer s'élève à 720 999, 50 € TTC arrondi à 721 000 €

Ce montant sera corrigé à la fin des travaux du montant des avenants en plus ou en moins décidés au cours du chantier et des actualisations légales.

Subventions

Fonds de compensation de la TVA pour 118 272 €

Conseil départemental de la Côte d'Or pour 153 000 € et 21 350 €

Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 138 314 € et 32 277 €

Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour 8 757 €

Soit un total de 471 970 €

Financement de la commune

721 000 – 471 970 = 249 030 €

Emprunt pour 212 000 €

Autofinancement pour 37 030 €

La fin des travaux est prévue pour juillet ou août au mieux.

RENTREE AU PÔLE SCOLAIRE

Les effectifs à la rentrée étaient les suivants :

Maternelle

Petite section	30
Moyenne et Grande section	8 + 17
Grande section	29
Total	84

Elémentaire

CP et CE1	18 + 4
CE1	24
CE2	25
CM1	24
CM1 et CM2	7 + 13
CM2	24
Total	139
Total général	223

La rentrée des 223 élèves s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le prochain conseil d'école se tiendra en novembre.

D'ici la fin de l'année nous devons décider si nous revenons ou pas à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Les familles seront prochainement consultées à ce sujet.

TRES HAUT DEBIT, LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

Ce sujet a déjà été abordé de façon détaillée dans le précédent Villebichot Infos. L'article se terminait par le paragraphe suivant :

- **Mise en service possible fin 2017. Le Conseil départemental de la Côte d'Or ne maîtrise pas la mise en service des centraux. C'est l'entreprise ORANGE qui décide de la date de mise en service en fonction de son propre plan de charge.**

A ce jour aucune date précise ne nous a été communiquée. Dès que nous aurons une information à ce sujet nous ne manquerons pas de vous la communiquer en urgence.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de l'anniversaire du 11 novembre 1918 se déroulera selon le programme suivant le samedi 11 novembre :

- 11 heures, messe du souvenir en l'église de Villebichot.
- 12 heures, formation du cortège pour se rendre au monument aux morts avec participation de la population, des enfants des écoles, du Conseil municipal de la jeunesse et de la municipalité.
- 12 heures 15, dépôt de gerbe, des bouquets des enfants puis discours du Maire.
- 12 heures 30 vin d'honneur à la Grange au parc communal.

Cette commémoration est un moment fort de la vie de notre pays en souvenir des hommes et des femmes qui ont donné leur vie pour que nous puissions être libres aujourd'hui. N'hésitez pas à venir leur rendre hommage.

TOUR DE FRANCE

Nous ne reviendrons pas en détail sur cette manifestation déjà évoquée par le Maire dans son éditorial. Sachez que de nombreux photographes nous ont fait parvenir les photographies qu'ils ont pu prendre le 7 juillet. Nous prévoyons de vous les présenter lors d'une projection qui sera organisée dès que nous serons en mesure de vous accueillir dans notre nouvel Espace de Rencontres et de Loisirs.



ASSOCIATION LES ANCIENS DU FEU SOIREE TAROT

Chers Amis,

Comme chaque année, nous vous convions à passer une soirée en jouant au tarot. Cette année nous nous retrouverons **le vendredi 17 novembre 2017** à la Grange de Villebichot.

Afin que ce petit concours, dont le seul objectif est de réunir en toute convivialité les habitants du village en ce début d'hiver se déroule dans les meilleures conditions, nous vous rappelons quelques éléments d'organisations :

- Il est ouvert uniquement à toute la population du village.
- Il débutera à 19h30 précises. Les portes seront ouvertes à partir de 19h. pour le pointage des inscriptions.
- Il se jouera en 2 manches de 1h 30 ou 10 parties maxi par manche.
- Les groupes de 4 joueurs seront tirés au sort à chaque manche
- Un modeste lot sera offert au vainqueur.
- Une assiette de tripes accompagnée de pomme vapeur sera servie en fin de soirée. Pour les personnes délicates qui n'apprécient pas ce plat à sa juste valeur, nous leurs proposons des Lasagnes.
- Une participation de 15.00€ par personne sera à joindre au bulletin d'inscription (chèque à l'ordre de : Anciens du feu, Villebichot). Cette participation vaut inscription d'office au concours et au repas.
- Nous profitons également de la sortie du Beaujolais Primeur pour vous en proposer à la buvette.
- Les personnes accompagnantes souhaitant jouer à d'autres jeux pourront le faire. Dans ce cas, elles s'organisent entres elles et apporteront leurs propres jeux.

Si vous souhaitez passer cette soirée avec nous, merci de compléter le bulletin ci-dessous et le **remettre impérativement avant le lundi 13 novembre 2017** à Messieurs : Jean-Claude PACOT ou Hervé NAIGEON ou David PIQUARD ;

✂

Association LES ANCIENS DU FEU
Inscription à la soirée TAROT du vendredi 17 novembre 2017
A retourner avant le 13 novembre 2017 à JC. PACOT ou H. NAIGEON ou D. PIQUARD

Madame, Monsieur.....
Inscrivons (nombre de personnes) =.....

- A la soirée en tant que joueur de Tarot + tripes ou Lasagnes (rayer la mention inutile)
- En tant qu'accompagnant + tripes ou Lasagnes (rayer la mention inutile)

Je joins un chèque de (15 € par personne) €

Signature

INFORMATIONS DIVERSES

AUDIENCE DU SITE INTERNET

Mois	Sessions	Utilisateurs	Pages vues	Nouvelles sessions
Janvier	184	147	549	70,65 %
Février	98	82	322	71,43 %
Mars	141	101	482	60,99 %
Avril	160	126	482	71,88 %
Mai	130	97	350	65,38 %
Juin	179	137	577	63,13 %
Juillet	277	221	943	72,92 %
Août	90	75	285	71,11 %
Septembre	140	106	417	66,43 %

DON DU SANG

L'amicale des donneurs de sang du canton de NUIITS-SAINT-GEORGES vous invite à participer aux prochaines collectes de sang pour 2017.

Mercredi 13/12/2017 de 15 h 30 à 19 h 30 à la Maison de Nuits à Nuits-Saint-Georges, salle Le Pressoir.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE VILLEBICHOT

Renseignements et réservation de la grange auprès de Céline Trèves (06.09.77.26.53) ou Véronique Demontfaucon (06.09.93.85.12).

Véritable porte d'entrée sur le territoire, le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est un **espace d'accueil, d'information et d'orientation** sur toutes les questions que vous vous posez sur la rénovation énergétique.

Il vous aidera à concrétiser vos projets de travaux en vous offrant **un service d'information complet, de proximité, gratuit et indépendant** avec des conseils techniques et personnalisés.

Le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois a pour but **de simplifier vos démarches** et de **d'apporter un éclairage sur les structures** pouvant vous accompagner dans votre projet.

L'accompagnement du Pôle Rénovation Conseil dans votre projet :

« Qui contacter ? » « Par où commencer ? » « Vais-je faire des bons choix ? » « Ai-je droit à des aides financières ? » sont souvent les premières questions que l'on se pose quand on se lance dans la rénovation.

Le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est à votre écoute et vous apporte une vision globale sur votre projet et vous oriente vers le bon interlocuteur en restant à vos côtés tout au long du projet.

Profiter de l'Aide RÉNO' pour réaliser des travaux performants !

Sans conditions de ressources, elle vous aide à financer des travaux de rénovation

Isolation de la toiture, remplacement des fenêtres, changement du système de chauffage ... votre collectivité vous aide à hauteur de **25 % du montant TTC des travaux** (plafonnés à 2 500 € ou 5 000€ en fonction du projet).

La condition essentielle ? **Réaliser 2 catégories de travaux** (par exemple isolation de la toiture et remplacement de la chaudière) respectant des niveaux minimums de performances énergétiques.

L'Aide Réno' s'adresse aux propriétaires occupants d'une maison individuelle dont le permis de construire a été déposé avant le 1er septembre 2006 et ne bénéficiant pas d'aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Disponible jusqu'en octobre 2017, n'hésitez pas à contacter le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois pour plus de renseignements.

Pour contacter le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois :

- ✓ par téléphone : le lundi de 14h à 17h30 et le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- ✓ avec ou sans rendez-vous dans nos locaux : le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

1 boulevard Foch à Beaune (Bâtiment Lorraine – 2^e étage)

03 80 24 55 60

polerenovation@paysbeaunois.org

Un partenariat entre



Financé par



Votre collectivité* vous aide à financer vos travaux de rénovation énergétique

Aide RÉNO'

POUR QUI ?



- ✓ Sans conditions de ressources,
- ✓ Les propriétaires privés occupants d'un logement individuel à titre de résidence principale,
- ✓ Les maisons individuelles dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} septembre 2006,
- ✓ Ne pas avoir déposé de dossier d'aides « Habiter Mieux » de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat),
- ✓ Les travaux ne doivent pas être engagés (devis signés) avant le dépôt du dossier.

COMBIEN ?



**25 % du montant TTC des travaux
(matériel et main d'œuvre)
plafonné à :**

- ✓ 2 500 Euros pour les opérations de rénovation par étapes BBC avec la réalisation d'un bouquet de 2 travaux (parmi 6 catégories), et respectant des niveaux minimums de performances énergétiques.
- ✓ 5 000 Euros pour les opérations de rénovation globale BBC,

QUI
CONTACTER ?



**Pôle Rénovation Conseil
du Pays Beaunois**
1 boulevard Foch
Bâtiment Lorraine - 2^e étage
21200 BEAUNE

03 80 24 55 60
polerenovation@paysbeaunois.org

**Attention : le dossier de demande doit être déposé avant le 31 octobre 2017
et les travaux doivent être réalisés avant le 30 juin 2018**

DATES A RETENIR

- Vendredi 10 novembre 2017 : Conseil d'école à 18 h 30 au Pôle scolaire
- Samedi 11 novembre 2017 : Commémoration du 11 novembre 1918
- Mardi 14 novembre 2017 : Conseil communautaire à 18 h 30 à Gevrey-Chambertin
- Vendredi 17 novembre 2017 : Soirée tarots organisée par les Anciens du feu à la Grange à partir de 19 h
- Dimanche 26 novembre 2017 : Journée au marché de Noël de Montbéliard organisée par le Comité des fêtes
- Mardi 28 novembre 2017 : Conseil communautaire à 18 h 30 à la maison de Nuits à Nuits-Saint-Georges
- Dimanche 3 décembre 2017 : Marche du Comité des fêtes, départ à 8 h 30 place de la mairie.
- Samedi 9 décembre 2017 : Distribution des paniers aux anciens à la Grange à partir de 15 h
- Samedi 16 décembre 2017 : Distribution des paniers aux anciens qui n'ont pas pu venir à la Grange
- Vendredi 12 janvier 2018 : Vœux du Maire à la Grange à 18 h 30
- Samedi 27 janvier 2018 : Assemblée générale de l'association pour la sauvegarde du patrimoine
- Samedi 3 février 2018 : Soirée photos des Anciens du feu à la salle des fêtes de Boncourt-Le-Bois
- Vendredi 13 avril 2018 : Conseil municipal à 20 h à la grange

Téléphone et télécopie : 03.80.61.01.67

Courriel : mairie.villebichot@wanadoo.fr

www.villebichot.fr



